

Rappel des dispositions de l'article L. 243-5 du code des juridictions financières : « *Les destinataires du rapport d'observations définitive disposent d'un délai d'un mois pour adresser au greffe de la chambre régionale des comptes une réponse écrite. Dès lors qu'elles ont été adressées dans le délai précité, ces réponses sont jointes au rapport. Elles engagent la seule responsabilité de leurs auteurs.* »

Réponse du président de la métropole Rouen Normandie



LE PRÉSIDENT



MADAME LAURENCE MOUYSSET
PRESIDENTE DE LA COUR DES COMPTES DE
NORMANDIE
21 RUE BOUQUET
CS 11110
76174 ROUEN CEDEX

Lettre recommandée avec A/R

1 A 207 148 4556 8

Rouen, le 12 8 JUIN 2024

Madame la Présidente,

Vous avez adressé à la Métropole Rouen Normandie, le 27 mai 2024, le rapport d'observations définitives relatif à la gestion des services publics délégués de notre Etablissement.

Ces observations appellent les éléments de réponse suivants.

Gestion déléguée du Parc des Expositions

Comme vous le savez, la délégation de service publique (DSP) du Parc des Expositions s'achèvera le 31 décembre 2024. Les observations que vous avez faites sur l'insuffisante concurrence (page 7 de votre rapport), constats que nous partageons, nous ont questionnés sur son mode de gestion. C'est pourquoi les élus de la Métropole ont anticipé son évolution vers une Société Publique Locale (SPL). Ce modèle de quasi-régie a été adopté par le Conseil de la Métropole le 12 février dernier. Ce nouveau mode de gestion nous semble être plus adapté qu'une SEMOP.

Cette SPL sera sous le contrôle analogue des élus de la Métropole et des Communes actionnaires, via notamment son Conseil d'Administration. L'évolution du mode de gestion s'inscrit dans la logique de l'histoire de notre Parc des Expositions et des différents modes de gestion qui se sont succédé. Le besoin étroit de contrôler le service public et l'absence de réelle concurrence sur cet équipement trouvent une justification dans cette évolution.

Toutefois je ne suis pas en accord avec le terme que vous employez de « coquille vide » pour décrire la SEMOP, co-gestionnaire actuel du Parc des Expositions. Cette expression est quelque peu fâcheuse. La gestion du Parc des Expositions est assurée par deux structures : l'association Rouen Expo Evénements et la SEMOP (société économie mixte à opérateur unique). Bien que l'essentiel de la responsabilité des risques soit assuré par les équipes de l'association, la SEMOP assure ses missions conformément au contrat voté par les élus de la Métropole et notamment la programmation. Cette structure, certes imparfaite (d'où l'évolution future de son mode de gestion), est composée d'élus responsables et impliqués dans la gestion du Parc des Expositions.

Métropole Rouen Normandie
Le 108
108 allée François Mitterrand
CS 50589
76006 ROUEN CEDEX

Tél. 0235526810
www.metropole-rouen-normandie.fr

Gestion déléguée du Palais des Sports - Kindarena

Vous pointez la méconnaissance du Conseil de la Métropole sur le coût du Palais des Sports. Je me permets de rappeler que le Conseil vote chaque année le budget des services publics de notre Collectivité et notamment les investissements, quand ceux-ci sont nécessaires, pour le Kindarena. De même, les élus délibèrent sur les subventions attribuées aux clubs utilisateurs et résidents de l'équipement. Le rapport annuel de la régie avec notamment les flux financiers du Palais des Sports est débattu chaque année au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL). Enfin, lors de la période couvrant le contrat de DSP du Kindarena, le délégataire privé a produit son rapport annuel. Ce rapport a été porté à la connaissance du Conseil de la Métropole conformément à la législation.

Vous évoquez également la fréquentation du Palais des Sports sur la période post-covid. Il est toujours difficile d'analyser et de juger la fréquentation d'un tel équipement au lendemain d'une période de pandémie qui a transformé nos habitudes et la fréquentation des équipements publics. Sur l'ensemble des activités ouvertes au public (hors entraînement), près de 1,8 million de personnes ont été accueillies en 11 ans (dont une saison COVID), soit plus de 163 000 personnes par an en moyenne.

Malheureusement, il est difficile d'influer sur la fréquentation qui dépend fortement du niveau des clubs.

Aussi il semble opportun, de rappeler la spécificité d'une Arena Sportive telle que le Kindarena. Ces palais des sports ont principalement vocation à accueillir le sport de haut-niveau et le sport professionnel local, ainsi que les grandes manifestations nationales et internationales.

Les créneaux d'activités sont par conséquent déterminés par les plannings d'entraînements et de matchs compétition des équipes. Les temps de non-utilisation sont mis à profit pour l'entretien des espaces, des mises en configuration d'avant-match ou des changements de configuration de salle. Il faut préciser enfin que les opportunités d'accueillir des compétitions sportives officielles de niveau national et international sont limitées : l'offre événementielle de compétitions pour les sports indoor est réduite sur le plan quantitatif et les territoires disposant d'équipement de type Palais des sports sont en concurrence au niveau national pour pouvoir les accueillir.

Par ailleurs, les cahiers des charges fixant les conditions d'accueil, qui sont imposées par les fédérations nationales et internationales, ainsi que des ligues sportives professionnelles sont très exigeantes et contraignantes. On y retrouve, par exemple, des obligations sur le nombre minimum de vestiaires et leurs surfaces, les dimensions des espaces sportifs, les services aux sportifs, à la presse, au public, mais aussi sur l'éclairage de la salle, sa hauteur, sa température, etc... Ainsi, le niveau de service demandé est bien supérieur à ce que l'on peut retrouver dans un gymnase plus classique.

Concernant l'accueil des scolaires, il a été constaté que le bâtiment ne se prêtait pas à l'ouverture de créneaux grand public, qu'ils soient scolaires ou associatifs. En effet, les besoins de ces publics et du sport professionnel ne sont pas réellement compatibles. Le sport professionnel nécessite notamment une souplesse d'organisation (pas de planning hebdomadaire identique d'une semaine à l'autre) à laquelle le sport scolaire ou associatif ne peut s'adapter. L'aménagement du bâtiment, lui-même, rend difficile cette cohabitation.

Malgré ces contraintes, le développement des usages de l'équipement et de sa programmation reste une priorité. L'ouverture au grand public de séances de sport gratuites et sans inscription (zumba et cardio box) et le maintien de l'offre dans une version en ligne pendant la période COVID, attestent de cette dynamique. De plus, afin de soutenir nos clubs locaux, il a été décidé ces dernières années d'augmenter le nombre d'équipes de haut niveau, afin qu'elles puissent s'y entraîner partiellement et y jouer l'intégralité de leurs matchs de championnat. Le fait de pouvoir utiliser les installations professionnelles du Kindarena leur permet de développer la fréquentation lors des rencontres et le volet partenariat, mais aussi d'apporter une expérience client bien supérieur. Ainsi, la salle de préparation physique a été modernisée, pour rester au niveau des besoins du sport professionnel, mais son accès a été ouvert aux clubs soutenus par la collectivité. Par exemple, l'équipe réserve du Football Club de Rouen profite de manière hebdomadaire de cet équipement performant.

Aujourd'hui, le Kindarena accueille les entraînements et matchs d'une équipe professionnelle de Basket en PRO B, son centre de formation tous les jours avec les espoirs, les U18 et 2 fois par semaine les U15, trois entraînements par semaine et les matchs d'une équipe féminine de basket en Nationale 2, un à deux entraînements par semaine et les matchs d'une équipe féminine et d'une équipe masculine de handball, les 2 en nationale 1 et enfin les matchs d'une équipe de tennis de table en PRO A... à tout cela s'ajoute les séances quotidiennes de musculation. Cela représente, près de 290 jours d'entraînement par an. Peu d'Arénas en France, équivalentes au Kindarena, accueillent autant d'équipes et d'entraînements dans leur 2 salles principales.

Toutefois, cette dynamique de développement trouve sa limite dans les conflits d'usage avec le sport professionnel ou de haut niveau. En effet, professionnels et amateurs se positionnent principalement en fin de journée, entre 17h et 21h. A ce jour, il ne peut être proposé de créneaux supplémentaires sur cette plage horaire.

Enfin, sur les grands événements (championnats nationaux, matchs des équipes de France, compétitions nationales et internationales), il a accueilli, sur une dizaine de saisons, 43 compétitions ou matchs internationaux et 48 événements nationaux. Aucune autre salle en France (hors Accor Arena de Paris) n'a reçu autant de compétitions sportives sur cette période. De manière plus générale, le Kindarena accueille en moyenne 110 jours d'événement ouvert au public et entre 35 et 50 manifestations d'entreprise (séminaire, conférence, cocktail, etc...).

Enfin, les contraintes de gestion de ce type d'équipement, tiennent au fait que plus l'activité se développe, plus il coûte cher. En effet, l'ouverture nécessite de mobiliser fortement les équipes : du lundi au vendredi sur des amplitudes horaires de 12 à 13 heures et le week-end d'une dizaine d'heures minimum. L'amplitude horaire peut aller jusqu'à 15 ou 18 heures par jour, sur certains événements. Cela impacte aussi, l'entretien des locaux, la consommation des fluides et occasionne enfin des dégradations qu'il faut réparer.

Ainsi, malgré les efforts mis en œuvre pour réduire les coûts de fonctionnement (éclairage par LED, réduction du nombre de luminaires, optimisation de l'utilisation de la pompe à chaleur, internalisation de l'entretien technique, rationalisation de l'entretien des locaux, etc), l'exploitation de ce bâtiment de 30 000 m² utile a nécessairement un coût.

Pour faire face à ces contraintes budgétaires, le développement de services facturés a été une orientation forte (location des espaces ; facturation de prestations de sûreté, sécurité incendie, secours à la personne, entretien) mais aussi participation au coût des fluides.

Ces pratiques, viennent compléter les revenus retirés de la redevance du club résident et du contrat de naming. Il est à noter que de tels contrats sont assez rares en France sur ce type d'équipement et que celui-ci participe significativement à réduire le coût final de fonctionnement du bâtiment.

Enfin, le Palais des Sports est un équipement structurant qui s'inscrit dans une stratégie globale d'attractivité du territoire en matière économique, mais aussi universitaire. Il est, au même titre que les 2 autres équipements sportifs métropolitains (le Stade Diochon et la Patinoire de l'Île Lacroix), par sa dimension, un équipement sportif unique sur le territoire métropolitain, et spécifique et complémentaire de l'offre d'équipements sportifs de proximité existant sur les communes de la Métropole.

Aussi, sa pertinence ne peut s'apprécier uniquement au regard de son taux d'occupation. L'offre de service pour le territoire, qu'il contribue à élever au rang de celle d'une grande Métropole, fait de lui un atout indéniable.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large 'N' followed by a stylized 'M' and 'R'.

Nicolas MAYER-ROSSIGNOL